

N°FIN/2023/17**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	22 février 2023	Nombre de conseillers communautaires Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 40 Votants : 47
Date d'affichage de la convocation :	23 février 2023	

Séance du 1^{er} mars 2023.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi premier mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, dans les Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRES CARTES, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Claude SCIBOZ, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINÉ, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, Mme Dorothée BRICOUT, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Valérie SUBRENAT, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Bruno JAN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT
Mme Christine LEMOINE, pouvoir à M. Cyril HAGHEBAERT
M. Jean-Pierre BARRET, pouvoir à M. Marc FAYADAT
Mme Laurence MARCHAND, pouvoir à Mme Frédérique COLAS
M. Nicolas DEILLER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
Mme Isabelle CLAUDET, pouvoir à M. Didier MOREAU
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, pouvoir à M. Bruno JAN
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU
M. Gilles-Maxime POIBLANC

SECRETAIRE DE SEANCE : Frédérique COLAS**Objet : Versement de cotisation à Yonne Développement.**

FIN/2023/17

Conseil communautaire du
1^{er} mars 2023

Objet : Versement de cotisation à Yonne Développement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Jovinien et ses compétences,

Considérant la nécessité pour la Communauté de Communes du Jovinien de collaborer avec Yonne Développement qui assure des missions de prospection et facilite l'implantation et le développement des porteurs de projets sur notre territoire,

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes du Jovinien à la SEM Yonne Développement,

Vu l'appel de cotisation de Yonne Développement pour 2022,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 8 février 2023,

Vu la conférence des Maires et la Commission des Finances du 20 février 2023,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

ACCEPTE le versement de la cotisation d'un montant de 0,30 € par habitant,

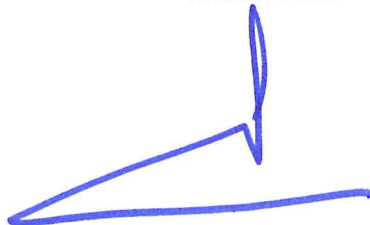
ACCEPTE le versement de la cotisation à Yonne Développement pour l'année 2022 (21 652 h) d'un montant de 6495,60 €,

DIT que les crédits sont bien inscrits au budget principal,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Frédérique COLAS

